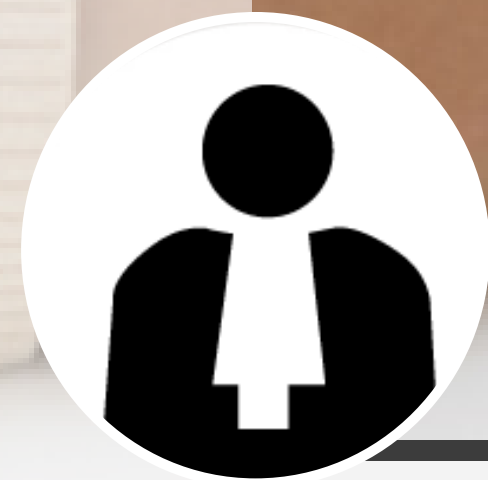


DIVORCES conventionnels et contentieux

Collaboration avocat/notaire. Les clés de l'efficacité.



3 ans après l'entrée en vigueur de la réforme du divorce par consentement mutuel, examen des meilleures pratiques pour instaurer une collaboration efficace avocat/notaire.

Etude des conséquences de la réforme de la procédure de divorce sur la répartition des rôles entre l'avocat et le notaire dans le cadre de la procédure contentieuse : mesures provisoires, instance en divorce et instance en liquidation. Quand, comment faire ses demandes ?



Classes virtuelles

2 MODULES EN VIRTUEL : les vendredis 21 mai et 4 juin 2021 de 9h00 à 12h00.



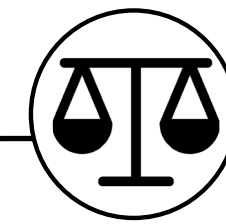
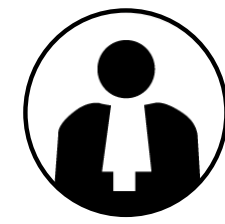
S'inscrire à la formation composée de 2 modules
TARIF : 400€ TTC - Les frais d'inscription à cette formation peuvent être pris en charge par le [FIF-PL](#).





DIVORCES conventionnels et contentieux : collaboration avocat/notaire. Les clés de l'efficacité.

2 modules en virtuel : les vendredis 21 mai et 4 juin 2021 de 9h00 à 12h00



MODULE 1 : LES DIVORCES CONVENTIONNELS

Vendredi 21 mai 2021 de 9h00 à 12h00

- 1/ Rappels du cadre juridique et des exigences textuelles sur la répartition des attributions avocat/notaire
- 2/ Chronologie des interventions et identification des points de contact entre les deux professions
- 3/ Vérification de la convention avant la notification du délai : contrôle formel des mentions obligatoires et vérification facultative du fond de la convention (questions liquidatives, DIP, frais), conformité à l'ordre public
- 4/ Organisation de la signature : présence des parties, lieux, nombres d'exemplaires, annexes...
- 5/ L'articulation entre l'état liquidatif et la convention de divorce : circuit long / circuit court
- 6/ Vente du bien immobilier ou maintien dans l'indivision : conséquences, avantages et inconvénients
- 7/ Liquidation et partage verbal
- 8/ Les délais et conditions du dépôt
- 9/ Formalités postérieures : transcription, enregistrement
- 10/ Exécution de la convention et reconnaissance à l'international
- 11/ Fiscalité de l'état liquidatif et de la convention de divorce (droit de partage, enregistrement, publicité foncière)
- 12/ Remise en cause de la convention et responsabilité professionnelle

MODULE 2 : LES DIVORCES CONTENTIEUX

Vendredi 4 juin 2021 de 9h00 à 12h00

- 1/ Examen du nouveau schéma procédural après la réforme de la procédure de divorce : rôle de l'avocat et du notaire : qu'est ce qui change ?
 - 2/ Examen des impacts de la réforme sur les 3 périodes :
 - mesures provisoires : mesures *article 255 9° et 10° du Code civil* ;
 - instance en divorce : *articles 265-2, 267 et 268 du Code civil* ;
 - instance en liquidation-partage du régime matrimonial.
 - 3/ Quels sont les besoins du notaire pour mener à bien sa mission, et ceux de l'avocat pour présenter sa demande devant le juge ?
- Questions pratiques : le sort des désaccords subsistants, le dépôt du rapport en l'état, le contenu des dires et ses effets, l'actualisation du rapport en cas

de procédure judiciaire longue.

4/ Quelles leçons tirer des errements de la procédure sur la rédaction du contrat de mariage ?

Public visé : avocats, notaires.

Niveau 2 : approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Spécialité : droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine.

Prérequis : connaissances de base dans la matière et 3 ans de pratique professionnelle.

Objectifs :

- comprendre les rôles de chacun dans le cadre du divorce conventionnel et du divorce contentieux et identifier leurs points de contact à jour de la dernière réforme ;
- examiner les circuits de compétences conjuguées à travers des exemples simples et complexes de divorce conventionnels et contentieux ;
- alerter sur les points de vigilance et identifier les bonnes pratiques afin de fluidifier les échanges et d'optimiser la collaboration dans l'intérêt du client.
- anticiper les points de blocage du dossier en favorisant les échanges préalables lors de moments clés.

Méthode pédagogique : approche pratique basée sur des cas concrets et retours d'expérience, conseils procéduraux, interactions avec les participants.

Evaluation de la formation : évaluation à chaud après la formation – évaluation à froid 6 mois après la formation.

Support pédagogique : support et références bibliographiques transmises aux participants.

Un certificat de réalisation sera remis aux participants après la formation.



Muriel Cadiou

Avocat au barreau de Paris, spécialiste en droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine, ancienne présidente de l'association Droit et Procédure.



Benjamin Travely

Chargé d'enseignement à l'université Jean Moulin Lyon III et à l'université de Bourgogne, notaire à Marcigny.

[S'inscrire](#)



Classes virtuelles



6h validées